

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 17 NOVEMBRE 2025

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCE : M^{me} Lise Boulianne
M. Pierre-Marc Boulianne
M. Paul J. Choquette
M. Guillaume Lavoie
M. Guy Brisson

ABSENCE : M^{me} Valérie Dufour
M. Philippe Roy

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-11-379

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- 03. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 04. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, 19 h;**

- 05. État de la situation financière au 31 octobre 2025 ;**
- 06. Acceptation des comptes à payer au 31 octobre 2025 ;**
- 07. Correspondance :**
 - a) Correspondance de M^{me} Milaine Carron, directrice de la Municipalité de Colombier relativement sur l'enjeu concernant le réseau cellulaire d'une panne de courant ;
 - b) Correspondance de M^{me} Laurie Henner, directrice générale d'Autobus Transco, filiale de First Student, relativement au maintien du territoire pour les permis d'autocar interurbain 8-M-00076-047A ;
 - c) Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant les nouvelles Orientations en matière de sécurité incendie ;
 - d) Correspondance de M^{me} Nancy Dugas, directrice et de M^{me} Marie-Michelle Carré, présidente du CE relativement pour remerciement pour notre généreuse contribution ;
 - e) Correspondance de M. Richard Fachehoun concernant un appel de propositions - Appui à la réalisation d'évaluation d'impact sur la santé portant sur des projets de planification et d'aménagement du territoire ou de transport collectif – *Nouvelles modalités pour 2025-2026* ;
- 08. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**
 - a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
 - b) Représentation et activités des comités.
- 09. Administration générale :**
 - a) Renouvellement de la convention de la halte routière ;
 - b) Calendrier des séances 2026 ;
 - c) Substitut du maire au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord ;
 - d) Avis de motion Règlement 636 ;
 - e) Dépôt du Règlement 636 ayant pour objet de modifier le Règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13 ;
 - f) Campagne des Paniers de Noël édition 2025 – Publicité Journal HCN ;
 - g) Proposition vœux des fêtes 2025 – Radio CHME ;
 - h) Journal HCN – Vœux des fêtes 2025 ;
 - i) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – 2026 ;
 - j) Mandat des élus ;
 - k) Forfait « Vœux des fêtes 2025 » - TVR7 ;
 - l) Signataire compte Accès D ;
 - m) Formation des élues et réélues du conseil municipal ;
- 10. Hygiène du milieu :**
 - a) Mandat inspection de bornes d'incendie ;
 - b) Offre de services professionnels élaboration du plan de gestion des actifs en eau ;
- 11. Transport :**

- a) Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3 ;

12. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis – Octobre 2025 ;
- b) Résolution autorisant l'envoi d'un constat d'infraction ;
- c) Modification règlement d'urbanisme ;

13. Tourisme :

- a) Participation au Guide touristique 2026-2027 ;
- b) Dépôt des réponses du Sondage Béluga Ultra Trail 2025 ;
- c) Plan d'action des Villages-relais du Québec 2025-2030 ;

14. Culture :

- a) Dépôt du rapport de la journée de la culture-Pièce de théâtre Julie-Lune ;
- b) Dépôt du rapport Jeu d'évasion ;
- c) Autorisation d'appel à projets en culture scientifique et de l'innovation ;

15. Loisir :

- a) Dépôt du rapport Journée d'Halloween ;
- b) Activité du 13 décembre 2025 ; Oc.
- c) Dépôt horaire 2025-2026 centre récréatif de Sacré-Cœur ;

16. Santé et bien-être (aucun point)

17. Incendie :

- a) Dépôt du rapport d'activité du mois d'octobre en incendie ;
- b) Autorisation d'achat d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) Autorisation achat de deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que de bouteilles d'air ;
- c) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique ;
- d) Embauche d'un pompier volontaire ;
- e) Autorisation d'acquérir quatre (4) boyaux incendie ;

18. Embellissement :

- a) Mandat agronomique pour le jardin communautaire ;
- b) Dévoilement 20^e édition Concours Du jardin dans ma ville ;

19. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Appui à la Maison d'Elle ;

20. Demandes d'aide financière :

- a) Demande de commandite – Polyvalente des Berges – Album cohorte 2025-2026 ;

- b) Demande de soutien financier La Giroflée ;

21. Affaires nouvelles :

- a) Inspection des regards sanitaires et pluviaux ;
b) _____ ;
c) _____ ;

22. Période de questions

23. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2025-11-380

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2025-11-381

Acceptation des comptes à payer au 31 octobre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 17 novembre 2025 totalisant **412 846,37 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 32 728,80 \$
Paiement par dépôt automatique 275 829,62 \$
Paiement par prélèvement automatique 87 119,37 \$
Paiement payé d'avance 17 168,58 \$

Dépôt

État de la situation financière au 31 octobre 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de l'état de la situation financière au 31 octobre 2025.

Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Milaine Carron, directrice de la Municipalité de Colombier relativement sur l'enjeu concernant le réseau cellulaire d'une panne de courant ;
b) Correspondance de M^{me} Laurie Henner, directrice générale d'Autobus Transco, filiale de First Student, relativement au maintien du territoire pour les permis d'autocar interurbain 8-M-00076-047A ;
c) Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant les nouvelles Orientations en matière de sécurité incendie ;

- d) Correspondance de M^{me} Nancy Dugas, directrice et de M^{me} Marie-Michelle Carré, présidente du CE relativement pour remerciement pour notre généreuse contribution ;
- e) Correspondance de M. Richard Fachehoun concernant un appel de propositions - Appui à la réalisation d'évaluation d'impact sur la santé portant sur des projets de planification et d'aménagement du territoire ou de transport collectif – *Nouvelles modalités pour 2025-2026* ;

Message et rapports d'activités des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

Aucun résumé des activités des conseillers et conseillères, puisque les qu'ils(elles) étaient en élections.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2025-11-382

Renouvellement de la convention de la halte routière

CONSIDÉRANT QUE la durée de la convention portant sur l'opération et l'entretien de la halte routière située sur la route 172 Nord prendra fin le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires ont démontré l'intérêt de continuer l'opération de la halte routière et par le fait même désire signer une convention d'une durée de 1 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec la Municipalité de Sacré-Cœur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Lise Boulianne, maire, et M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur la convention de la concession de la halte routière avec les nouveaux gestionnaires pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION 2025-11-383

Calendrier des séances 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit

adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h :

19 janvier 2026	13 juillet 2026
9 février 2026	24 août 2026
16 mars 2026	14 septembre 2026
20 avril 2026	19 octobre 2026
11 mai 2026	9 novembre 2026
8 juin 2026	14 décembre 2026

RÉSOLUTION 2025-11-384

Substitut du maire au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9), le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil désigne monsieur Paul J. Choquette à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 636

RÉSOLUTION 2025-11-385

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 226 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE FAÇON À REMPLACER L'ARTICLE 13.

À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 17 novembre 2025 à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné(e), Paul J. Choquette, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet de

modifier le règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2025-11-386

Dépôt du Règlement 636 ayant pour objet de modifier le règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « **Règlement 636 ayant pour objet de modifier le règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13** » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 636 ayant pour objet de modifier le règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-11-387

Campagne des Paniers de Noël édition 2025 – Publicité Journal HCN

CONSIDÉRANT QUE le Journal HCN publiera une page, sur la Campagne des Paniers de Noël édition 2025, du Carrefour solidaire Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le Journal HCN offre à la Municipalité de Sacré-Cœur de faire partie des partenaires, moyennant une somme de 145 \$ plus les taxes applicables pour deux parutions ;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des ventes sera remise au Carrefour solidaire Haute-Côte-Nord ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de partenariat de publicité du Journal HCN pour un montant de 166,71 \$, taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-11-388

Proposition vœux des fêtes 2025 – Radio CHME

CONSIDÉRANT la proposition de la Radio CHME pour la diffusion de vœux pour les fêtes 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et faire l'achat de 15 vœux de 30 secondes au montant de 195,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 15 vœux de 30

secondes au montant de 224,20 \$ taxes incluses, à la Radio CHME : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-389

Journal HCN – Vœux des fêtes 2025

CONSIDÉRANT la proposition datée du 6 novembre dernier, de M. Stéphane Hovington du Journal Haute-Côte-Nord, pour la parution de vœux des fêtes 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le Journal HCN offre une promotion pour 1/4 de page pour une parution au montant de 260 \$ et les frais web de 20 \$ pour chaque parution

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'un quart (1/4) de page pour la parution de nos vœux pour la fête de Noël dans le Journal HCN (incluant les frais web), au montant de 321,93 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RTÉSOLUTION 2025-11-390

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - 2026

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 2 334,29 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-391

Mandat des élus 2025-2026

MAIRE :

Lise Boulianne

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- M.R.C. de La Haute-Côte-Nord;
- Administrateur à la Société de Développement de Sacré-Cœur
- Comité de la culture;
- Comité de la bibliothèque;
- Comité touristique;
- Comité quai de L'Anse-de-Roche et croisières;
- Comité de négociation du territoire;
- Comité ressources humaines;
- OBV du Saguenay;
- Table d'harmonisation SEPAQ.

SIÈGE NUMÉRO 1 :

Pierre-Marc Boulianne

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de l'Association touristique de L'Anse-de-Roche ;
- Club de motoneige les Rôdeurs;
- Comité de protection incendie (suppléant).

SIÈGE NUMÉRO 2 :

Paul J. Choquette

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Politique MADA ;
- Comité ressources humaines;
- M.R.C. de La Haute-Côte-Nord (suppléant).

SIÈGE NUMÉRO 3 :

Valérie Dufour

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administrateur municipale ;
- Comité consultatif d'urbanisme.

SIÈGE NUMÉRO 4 :

Guillaume Lavoie

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- OBV Haute-Côte-Nord;
- Comité ressources humaines.

SIÈGE NUMÉRO 5 :

Guy Brisson

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de protection incendie;
- Comité des Loisirs – culture - tourisme.

SIÈGE NUMÉRO 6 :

Philippe Roy

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité d'embellissement ;
- Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le mandat soit accepté tel que rédigé ;

QUE M. Jeannot Lepage, directeur général, soit nommé sur le Comité de ressource humaine.

QUE les comités et organismes soient informés que les représentants du conseil municipal siégeront sur ces comités seulement sur demande seulement.

RÉSOLUTION 2025-11-392

Forfait « Vœux des fêtes 2025 » - TVR7

CONSIDÉRANT la proposition datée du 1^{er} novembre dernier, de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord, pour la diffusion de vœux des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 75 \$ taxes non incluses ;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 86,23 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-11-393

Signataire compte Accès D

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire, madame Marie-Chantal Dufour, conseillère et monsieur Jeannot Lepage, directeur général sont actuellement les personnes autorisées à signer à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont exigées pour lors de l'émission d'un chèque, de retrait ainsi que pour les transactions d'accès D;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Chantal Dufour soit retirée des signataires autorisés;

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Dufour, conseillère, sera la nouvelle signataire autorisée à signer à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser que madame Valérie Dufour, conseillère, soit une personne autorisée à signer à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent.

QUE madame Marie Chantal Dufour soit retirée des personnes autorisées à signer à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent;

RÉSOLUTION 2025-11-394

Formation des élus et réélus du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'une formation générale est obligatoire selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'**une formation sur l'éthique et la déontologie** est également obligatoire selon les exigences de la Commission municipale du Québec (CIMQ);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ nous propose les formations pour les membres du conseil élus et réélus pour un montant de 2 100,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que d'autoriser la formation des élus et réélus selon les modalités de l'UMQ au montant de 2 414,48 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Hygiène du milieu :

Mandat inspection de bornes d'incendie

Reporté

RÉSOLUTION 2025-11-395

Offre de services professionnels élaboration du plan de gestion des actifs en eau

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'avec ce plan de gestion, il est possible d'obtenir plus d'aide dans le cadre de demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités nous propose leur service pour un montant d'environ 5 100,00 \$ taxes non incluses, lequel montant sera facturé au coût réel du travail réalisé;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de la Fédération québécoise des Municipalités au montant d'environ 5 863,73 \$, taxes incluses pour la réalisation du plan de gestion en eau de la municipalité; le cout étant approprié à même le budget régulier.

Transport :

RÉSOLUTION 2025-11-396

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3 entretien de la Route verte et de ses embranchements 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette, appuyé par M. Pierre-Marc Boulian et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, certifie que M. Jeannot Lepage, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Urbanisme :

RÉSOLUTION 2025-11-397

Résolution autorisant l'envoi d'un constat d'infraction et mandatant Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. pour obtenir de la Cour des ordonnances en lien avec une construction dérogatoire sur le lot 6 554 140 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE M. Roby Paquet et M^{me} Nathalie Gaudreault sont copropriétaires d'un immeuble désigné comme étant le lot 6 554 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, portant l'adresse civique 302, chemin de l'Anse de Roche, à Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé dans la zone 40-REC en vertu du Règlement de zonage numéro 210;

CONSIDÉRANT QUE les inspections sur ledit lot, effectuées par M. Jimmy Jacques, directeur de soutien technique, ont permis de constater que des travaux d'agrandissement d'un garage ont été réalisés sans permis;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement déroge à la marge de recul avant et à la superficie maximale prescrite pour un garage, prévu au Règlement de zonage numéro 210 de la municipalité pour la zone 40-REC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut accorder de dérogation mineure à l'égard d'une construction dérogatoire lorsque des travaux n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction et qu'ils ne sont pas exécutés de bonne foi;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Jimmy Jacques, directeur de soutien technique, soit autorisé à émettre tout constat d'infraction aux propriétaires en lien avec la réalisation de travaux sans permis dudit immeuble.

QUE le conseil mandate Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. pour introduire toute procédure utile et nécessaire, pénale ou civile, devant tout tribunal compétent, notamment afin d'obtenir les ordonnances permettant la reconnaissance des contraventions à la réglementation, la cessation des constructions dérogatoires, l'exécution de travaux pour rendre la construction conforme au Règlement de zonage numéro 210 ou, s'il n'existe pas d'autre remède utile, la démolition de la construction dérogatoire, et qu'à défaut d'exécution par les défendeurs, la municipalité soit autorisée à procéder à l'exécution de travaux ou à la démolition, le cas échéant, et ce, aux frais des défendeurs, lesquels frais seront assimilés à des taxes foncières portant sur ledit immeuble.

RÉSOLUTION 2025-11-398

Modification règlement d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il est requis de modifier la réglementation d'urbanisme aux fins d'ajouter à la réglementation des dispositions visant à sanctionner le fait de maintenir une construction érigée sans permis;

CONSIDÉRANT QUE Cain Lamarre nous propose un mandat pour rédiger un projet de règlement modificateur dont le coût est estimé à environ 1 650 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Cain Lamarre aux fins de rédiger un projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme au montant d'environ 1 897,09 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2025-11-399

Participation au Guide touristique 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord propose un guide touristique pour la saison 2026-2027 visant à promouvoir les attraits touristiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique offre des opportunités de visibilité pour la municipalité de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité participe au guide touristique 2027-2028 de Tourisme Côte-Nord en acceptant les éléments suivants :

- Pub-reportage 1/3 de page avec image 2,125 X 2 po et texte bilingue de 30 mots chacun au coût de 2 500 \$ taxable.
- Photo avec inscription de 1,5 x 1 po au coût de 165 \$ taxable.
Pour un total de 2 665 \$ taxable, payable à Tourisme Côte-Nord.

IL EST RÉSOLU QUE madame Annie Manning soit autorisée à procéder à la préparation et à la transmission des contenus requis pour les éléments publicitaires mentionnés ci-dessus;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer tout document nécessaire à la confirmation de la participation de la municipalité à cette trousse média, incluant les ententes de publication et les engagements financiers.

Dépôt

Dépôt des réponses du Sondage Béluga Ultra Trail 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt des réponses du Sondage Béluga Ultra Trail 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-400

Plan d'action des Villages-relais du Québec 2025-2030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer un plan d'action à la Fédération des Villages-relais du Québec pour la période de 2025 à 2030;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Annie Manning à déposer le plan d'action pour la période de 2025-2030 à la Fédération des Villages-relais du Québec.

Culture :

Dépôt

Dépôt du rapport Journée d'Halloween 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport Journée d'Halloween qui a eu lieu le 31 octobre 2025.

Dépôt

Dépôt du rapport du Jeu d'évasion 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport du Jeu d'évasion qui a eu lieu le 25 octobre 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-401

Autorisation Appel de projets en culture scientifique et de l'innovation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise chaque été un camp de jour destiné aux jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite enrichir ce camp de jour par des semaines thématiques, comprenant diverses activités éducatives et ludiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie offre le Programme NovaScience afin de soutenir des projets en culture scientifique et en innovation ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt d'une demande de financement au **Programme NovaScience** pour la réalisation d'une semaine thématique des sciences dans le cadre du camp de jour ;

QUE M^{me} Annie Manning soit mandatée afin de préparer et transmettre la demande au ministère ;

QUE monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier trésorier, soit autorisé à signer tout document requis pour la réalisation de cette démarche.

Loisir :

Dépôt

Dépôt du rapport Journée d'Halloween 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport Journée d'Halloween qui a eu lieu le 31 octobre 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-402

Activité de Noël 13 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël est une occasion spéciale qui rassemble les familles et renforce les liens communautaires;

CONSIDÉRANT QU' il est dans les priorités de la Municipalité de Sacré-Cœur de fournir des activités de Noël accessibles à toutes les familles, indépendamment de leurs situations économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à promouvoir la convivialité, la joie et la solidarité au sein de sa communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur adopte la programmation d'un après-midi familial de Noël prévue le 13 décembre 2025, telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M^{me} Annie Manning à procéder à l'organisation de la journée du 13 décembre 2025, à même le budget municipal de l'année en cours.

Dépôt

Dépôt de l'horaire 2025-2026 du centre récréatif de Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de l'horaire hiver 2025-2026 du centre récréatif de Sacré-Cœur.

Santé et bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois d'octobre en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'octobre 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-403

Autorisation d'achat d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA)

CONSIDÉRANT QUE l'achat des APRIA sera au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission livrable en 2025, mais qu'elle est facturée en 2026 et que le coût est de 26 569,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission livrable en 2026 est au coût de 29 620,00 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE programmer la livraison en 2025, mais facturable en 2026 permettra une économie de 3 507,89 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorisé l'achat de deux (2) appareils de protection respiratoire isolante et autonome (**APRIA**) au montant de 30 547,71\$ taxes incluses : le coût étant approprié au budget 2026.

RÉSOLUTION 2025-11-404

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur prévoit de former 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme de pompiers II, 6 pompiers sur le programme d'opérateur de pompe, 7 pompiers pour le programme de désincarcération, 20 pompiers au programme des véhicules électriques et 4 pompiers pour le programme officier en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2025-11-405

Embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE M. Bonney Deschênes nous a exprimé son désir de reprendre son rôle de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Deschênes a été membre du service incendie pendant plusieurs années avant de déménager ;

CONSIDÉRANT QUE M. Deschênes a toutes les qualifications nécessaires, notamment pompier 1, officier non-urbain, autopompe et désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE M. Deschênes est disponible en journée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approver l'embauche de M. Bonney Deschênes au sein du service incendie de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2025-11-406

Autorisation d'acquérir quatre (4) boyaux incendie

CONSIDÉRANT QUE nous ne disposons plus de boyaux de remplacement pour nos préconnecteurs;

CONSIDÉRANT QUE certains de nos boyaux sont endommagés (avec des trous) ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de l'Arsenal pour l'achat de quatre (4) boyaux incendie au prix de 220,00 \$ chacun, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approver l'achat de quatre (4) boyaux incendie pour un montant de 1 011,78 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au budget régulier.

Embellissement :

Résolution 2025-11-407

Mandat agronomique pour le jardin communautaire

CONSIDÉRANT QU' il est requis de faire procéder à l'analyse du sol du jardin communautaire par un agronome afin de déterminer les amendements à mettre en place pour une bonne récolte;

CONSIDÉRANT QUE Agriboréal service conseil nous offre leur service pour un montant de 803,00 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service d'Agriboréal service conseil afin de procéder à l'analyse du sol et effectuer les recommandations pour améliorer la matière organique, le PH et la fertilité du sol au montant d'environ 923,25 \$ taxes incluses, le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-11-408

Dévoilement 20^e édition Concours Du jardin dans ma ville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a inscrit le projet de la promenade verte au concours Du jardin dans ma ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la promenade verte est finaliste au concours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se présenter au dévoilement lors de la soirée gala qui se tiendra le 11 décembre 2025 à Saint-Hyacinthe;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire et madame Christine Dion représentante du comité d'embellissement à participer et s'inscrire au dévoilement du concours qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 11 décembre 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le remboursement des frais de déplacements et d'inscriptions.

Demande d'appui et de reconnaissance :

RÉSOLUTION 2025-11-409

Demande d'appui - La Maison l'Amie d'Elle

CONSIDÉRANT la mission de l'Amie d'elle est une maison d'hébergement qui aide de nombreuses femme et enfants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une hausse des demandes en hébergements et en services externes et qu'il est de plus en plus difficile de répondre à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2017, le village de Sacré-Cœur fait partie des municipalités alliées contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT QUE notre appui public serait un atout majeur dans le cadre de leur campagne pour revendiquer un financement pérenne et suffisant de la part du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT QU'en appuyant leur mission et en affichant publiquement notre soutien, nous aiderons à sauver des vies.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande d'appui en affichant publiquement notre soutien à la cause de La Maison l'Amie d'Elle.

Demandes d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-11-410

Demande de commandite – Polyvalente des Berges – Album cohorte 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement de l'album 2025-2026 de la Polyvalente des Berges, dans une lettre datée du 7 octobre 2025, s'adresse à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir de l'aide financière pour la création de leur album souvenirs 2025-2026;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière au montant de 150,00 \$, représentant un espace publicitaire de ½ de page, au comité de l'album 2025-2026 de la Polyvalente des Berges, pour la création de leur album souvenirs 2025-2026 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-411

Demande de soutien financier La Giroflée

CONSIDÉRANT QUE le centre de la Petite Enfance la Giroflée est réparti sur le territoire de la Haute-Côte-Nord de Colombier jusqu'à Tadoussac incluant Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QU'afin de mettre en valeur le travail exceptionnel de ses femmes de cœur et de leur offrir une soirée à la hauteur de leur engagement ;

CONSIDÉRANT QUE le centre de la Petite Enfance la Giroflée sollicite notre soutien financier afin de permettre d'organiser des tirages, d'offrir de petites attentions aux participants et d'agrémenter la soirée avec un vin d'honneur, de l'animation, des décorations et de petites surprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité de Sacré-Cœur, nous possédons plusieurs garderies;

PAR CES MOITIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) chèques-cadeaux aux employés locaux pour montant de 25 \$ chacun.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-11-412

Inspection des regards sanitaires et pluviaux

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit des travaux de resurfaçage de la route 172;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des regards était requise afin de valider leur état pour réparation avant les travaux pour éviter de détériorer le pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des 57 regards a été réalisée par BPA ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de déposer ce rapport au ministère afin qu'il puisse faire procéder à leurs frais au remplacement de ces équipements;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à déposer au ministère des Transports le rapport d'inspection des regards sur la rue Gagné et rue Principale Nord;

QUE la Municipalité demande au ministère de défrayer le coût de réparation des équipements détériorés dans le cadre des travaux prévus de resurfaçage.

RÉSOLUTION 2025-11-413

Club de motoneige Les Rodeurs

CONSIDÉRANT QUE le sentier de motoneige du Club de motoneige Les Rodeurs utilise une partie du chemin C-900;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier les résidents du secteur du chemin du Moulin se sont plaints puisque le chemin était utilisé en grande partie par le sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de resurfaçage, les entrées privées doivent être déneigées;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du sentier de motoneige sur l'accotement du chemin C-900 et de déneiger immédiatement lors du passage de la resurfaceuse les entrées des propriétaires;

QUE si la Municipalité doit intervenir, les frais seront réclamés au Club de motoneige Les Rodeurs.

RÉSOLUTION 2025-11-414

Concours l'Étoile du Fjord 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager ses citoyens à participer à la création d'une ambiance festive et magique dans sa communauté lors de la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du concours l'Étoile du Fjord 2025 sous le thème **Une nouvelle étoile** ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la remise de cinq (5) prix au montant de 50 \$ chacun : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-11-415

Levée de la séance

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie que la séance soit levée à 20 h 35

Lise Boulianne, -maire

Jeannot Lepage, directeur général

et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire